



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024 A 20 HEURES 30**

**Présents :** M. ROMANET-CHANCRIN, M. BOIRAUD (pouvoir de Mme PETOZZI-PERRIN), Mme CHOLLAT (pouvoir de Mme CORDIER), M. DEMARE, Mme LONGVERT, M. DESSALLES, Mme GELIN, M. LAFORET, M. CHAMPLET, M. DARBON, Mme RAPENEAU, M. JAEG, M. FOREST, Mme DAVID, Mme BERITON (pouvoir de Mme VOYER), M. GRAU, Mme PINET, M. JAMEY, Mme NOVAT

**Excusés :** Mme CORDIER (pouvoir à Mme CHOLLAT), M. PIGNARD, Mme VOYER (pouvoir à Mme BERITON), M. CHADEFaux, Mme BESSON, Mme PACIFICI, Mme PETOZZI-PERRIN (pouvoir à M. BOIRAUD)

**Siège vacant :** M. PECHARD

**Secrétaire de séance :** Madame CHOLLAT

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 12 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Débat sur les orientations budgétaires pour 2024
- Questions diverses
- Informations diverses

**1) Information sur les commandes par délégation**

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a donné délégation au Maire de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans le cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

Depuis le 8 décembre 2023, les achats suivants ont été réalisés :

Nature de la dépense	Prestataire	Montant HT
Réfection d'un vélux au bâtiment du service technique	ATTILA	3 498,57 €
Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du cheminement piéton le long de l'école	BEAUJOLAIS SAONE AMENAGEMENT	5 000,00 €
Achat de matériau pour isolation du local Grange Perret	OLLIER BOIS	1 012,06 €
	PLATTARD	652,32 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

## 2) Rapport et débat d'orientations budgétaires 2024

Monsieur DESSALLES présente le rapport d'orientations budgétaires adressé aux conseillers municipaux avec la convocation, et reproduit ci-dessous.

### Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le rapport d'orientations budgétaires est un élément introduit par la loi NOTRe. Il précède le débat d'orientation budgétaire et doit faire l'objet d'un vote ; il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune ; il est transmis au Préfet du Département.

Il porte sur des objectifs et non sur des propositions budgétaires précises. Il doit être adopté dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

#### PREAMBULE : CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre 2023, malgré l'inflation persistante. Elle a été plus modeste au troisième trimestre 2023, mais la consommation des ménages a connu un rebond sur cette période. La croissance en 2023 devrait s'établir à + 1% en moyenne, grâce à l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises et à la consommation des ménages, qui contrebalancent des exportations en repli.

Le processus de désinflation est engagé, avec une baisse de l'inflation par rapport à 2022, malgré une hausse conséquente des prix de l'énergie en septembre 2023. Le contexte de guerre au Moyen Orient constitue un risque d'inflation énergétique à court terme, mais qui ne devrait pas remettre en cause la désinflation.

Les créations d'emploi sont moins importantes que les deux années précédentes, phénomène lié à une baisse de l'activité économique. L'emploi salarié en 2023 est en hausse de 0,7 %, soit 138 800 emplois créés.

Le taux de chômage a très légèrement augmenté au deuxième trimestre, à 7,2 % de la population active.

Le déficit public en 2023 s'est stabilisé au 1<sup>er</sup> trimestre et a légèrement diminué au deuxième trimestre, à -4,6 % du PIB. L'objectif de la loi de finances pour 2024 est de maintenir le déficit à - 4,4 % du PIB grâce à la fin du bouclier tarifaire sur les énergies. La charge de la dette reste très élevée à 109,7 % (ratio dette/PIB).

#### A ) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

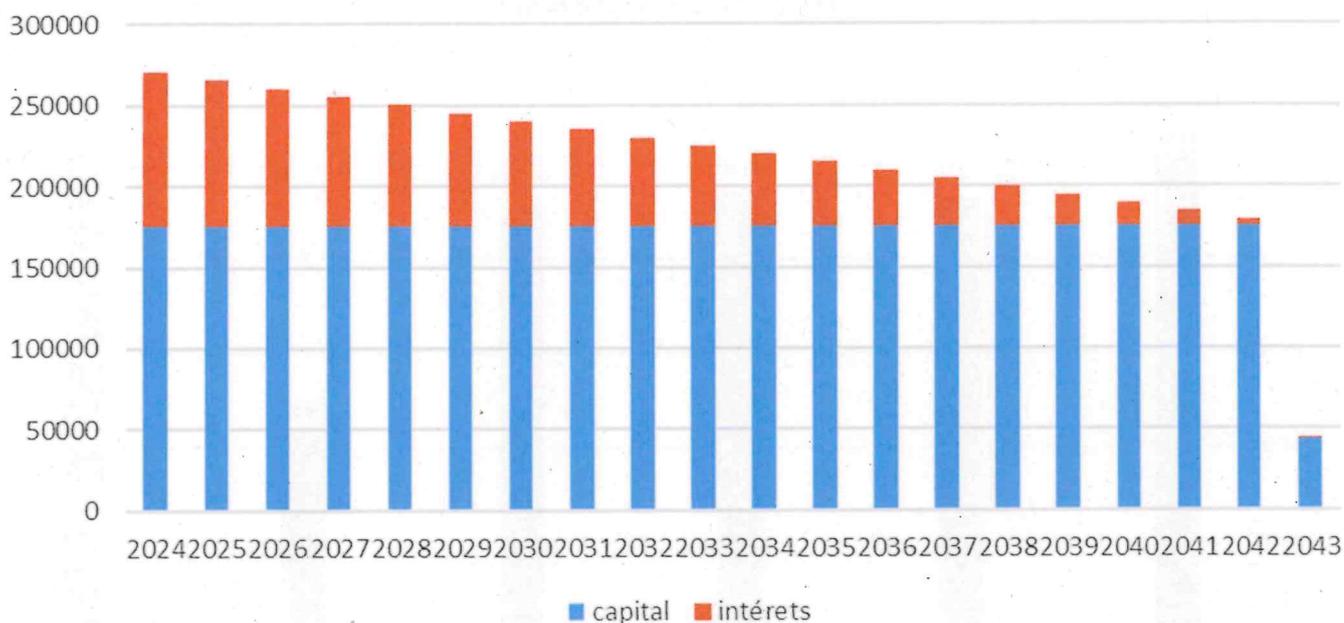
##### a) Dette

La commune a contracté un emprunt de 3.500.000 € à taux fixe de 2.90% sur 20 ans auprès du Crédit Mutuel, avec remboursement constant du capital et annuités dégressives.

Emprunt	Taux et durée	Montant emprunté	Encours au 01.01.2024	Amortissement Capital	Intérêts	Encours au 31.12.2024
Crédit Mutuel 2022	2,90 % fixe 20 ans	3 500 000 €	3 368 750 €	175 000 €	95 791 €	3 193 750 €

Le profil d'extinction de la dette, c'est-à-dire l'évolution des annuités (capital + intérêts) sur la durée de l'emprunt, est le suivant :

## Profil d'extinction de la dette



Crédit Mutuel 2022	2024	Dernière année complète : 2042
Montant de l'annuité	270 791 €	179 441 €

### b) La fiscalité

Rappel des taux des taxes directes locales votés en 2023 :

Foncier bâti : 27,43 %

Foncier non bâti : 23,88 %

Les taux n'ont pas varié à l'initiative de la commune depuis 1991. Les modifications qui ont eu lieu depuis cette date sont des modifications techniques :

- Transfert en 2006 de la taxe professionnelle à la communauté d'agglomération : ce passage a entraîné la suppression de la taxe professionnelle pour la commune et l'intégration des taux de la communauté d'agglomération aux taux communaux sur les trois taxes restantes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) ;
- Suppression de la taxe d'habitation en 2020 : cette modification a entraîné l'intégration des taux du Département aux taux communaux de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

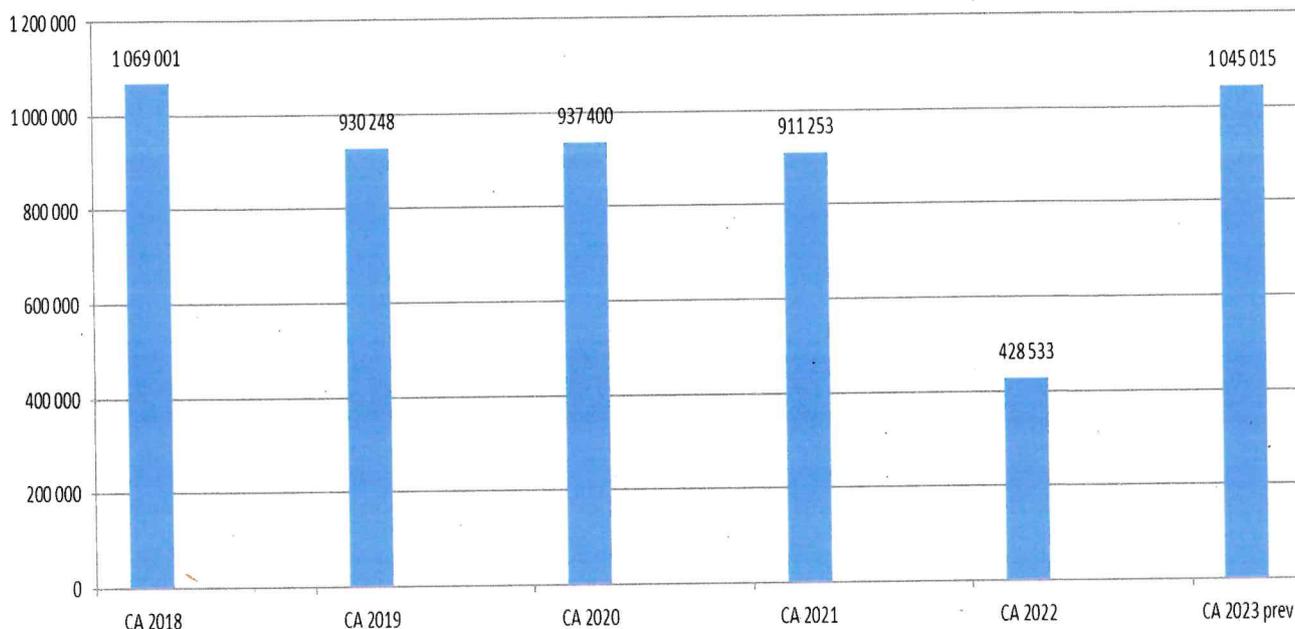
Il est proposé de maintenir ces taux, qui devraient représenter en 2024 une recette d'environ 2 250 000 €.

### c) Evolution de la situation financière de la commune

La situation financière de la commune peut s'évaluer par trois indices qui permettent d'apprécier les marges de manœuvre, en fonctionnement et en investissement, de la commune.

- Premier indice : l'épargne brute : c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire en dehors de toutes les opérations d'ordre (amortissement et écritures comptables de régularisation).

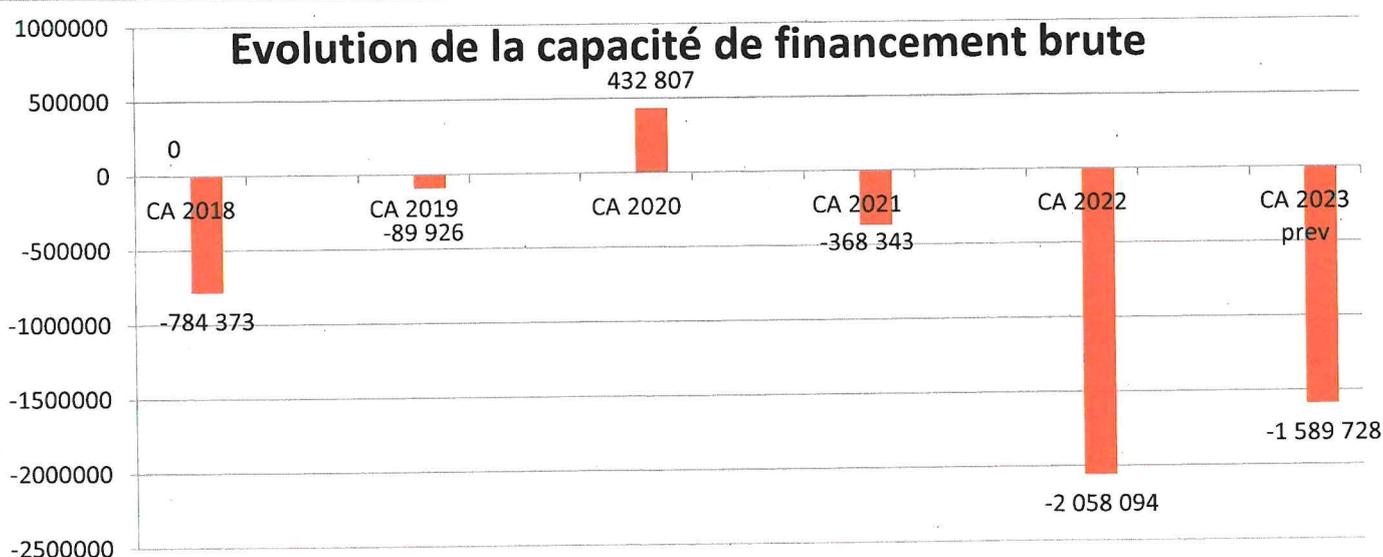
## Evolution de l'épargne brute



L'épargne brute a retrouvé son niveau des années antérieures, après une forte baisse en 2022 due aux charges du Syder (paiement en 2022 de travaux effectués depuis 2017).

- Deuxième indice : la capacité de financement brute (ou le besoin de financement) en investissement : c'est la différence entre les recettes réelles d'investissement augmentées des amortissements et les dépenses réelles d'investissement.

## Evolution de la capacité de financement brute

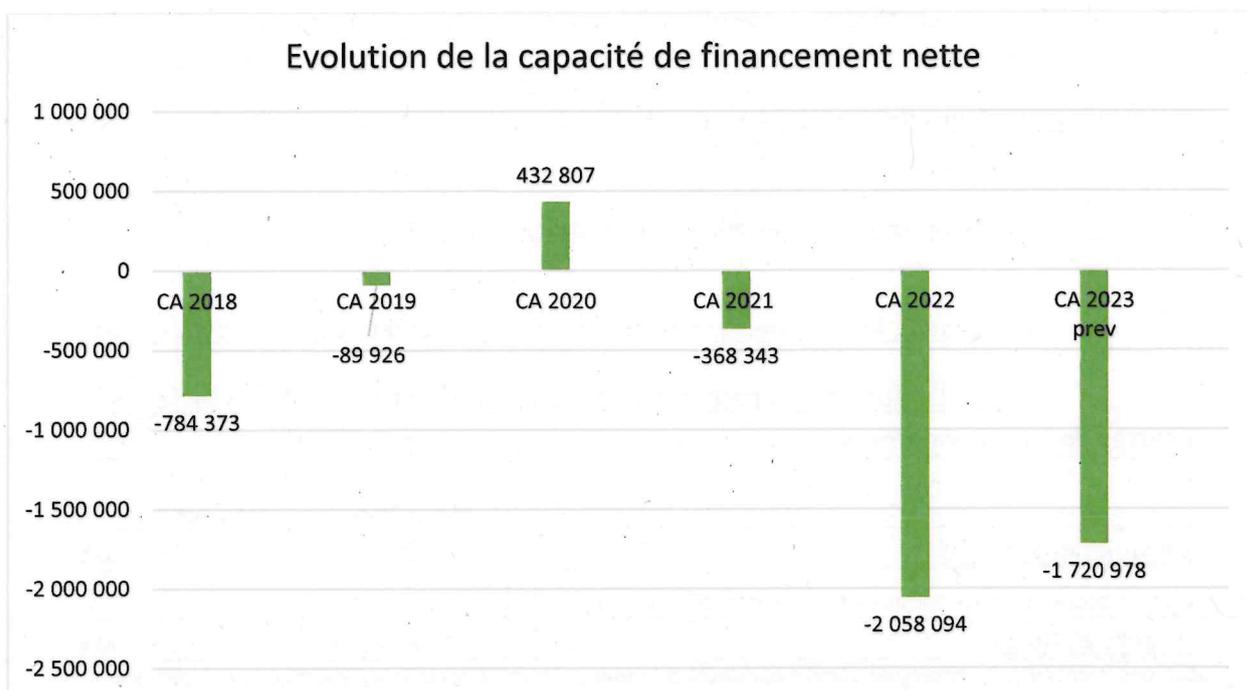


La capacité de financement brute en investissement, varie selon les dépenses d'investissement de l'année :

- ✓ Capacité de financement positive en 2020 du fait du niveau de dépenses d'investissement faible

- ✓ Fort besoin de financement en 2022 du fait des travaux de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire, sans que l'emprunt soit encore encaissé
- ✓ Fort besoin en 2023 avec des montants d'investissement importants mais une recette d'emprunt constatée cette année.

- Troisième indice : la capacité de financement nette (ou le besoin de financement) en investissement : c'est la capacité de financement brute moins les dépenses de remboursement du capital de la dette.



**d) Le résultat de clôture inclus dans la capacité d'investissement :**

La capacité d'investissement prend en compte notamment :

- **Le résultat de fonctionnement de l'année 2023** qui est estimé à 776 000 € (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement, y compris les opérations d'ordre). On y ajoutera le solde de fonctionnement 2022 reporté de 96 604 €. On obtient donc un solde de fonctionnement d'environ 872 600 €.

- **Le résultat d'investissement de l'année 2023** qui est estimé à – 913 600 €. On y ajoutera le solde d'investissement reporté de 2 154 661 €. On obtient donc un solde d'investissement reporté à inscrire en **recettes d'investissement 2024** d'environ 1 241 000 €.

**B) ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024**

**1) Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèveraient à environ 3 454 000 €, montant basé sur les montants estimés du compte administratif 2023.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 devraient augmenter du fait du remboursement de l'emprunt sur l'année complète (2023 n'avait pas été complète mais seulement à 75 %) et d'une augmentation prévisible des charges liées au nouveau bâtiment scolaire (charges de personnel et charges d'entretien).

**1.1) Détail des recettes de fonctionnement :**

- a) Les produits des services pour la somme de 180 000 € comprenant la refacturation de restauration scolaire, l'occupation du domaine public...

- b) Les produits des impôts et taxes évalués pour 2024 à 2.600.000 €. Les contributions directes sont calculées en fonction de bases imposées par l'Etat et corrélées avec les taux d'imposition votés par la Commune chaque année. Ces contributions concernent les taxes dites « ménages » et la taxe additionnelle aux droits de mutation. *Il est prévu une baisse des taxes additionnelles aux droits de mutation compte tenu de la diminution des transactions immobilières.*
- c) Les dotations et participations de l'Etat estimées à la somme de 500.000 €. Ces dotations comprennent la dotation de solidarité rurale, ainsi que la compensation de taxe d'habitation par l'Etat.
- d) Les revenus des immeubles pour 98 000 € (en baisse en raison de l'arrêt de la location des logements de l'ancienne mairie).
- e) Produits exceptionnels et opérations d'ordre pour 4 000 €.
- f) Le résultat de fonctionnement 2023 après intégration d'une partie en investissement : 72 000 €

### Evolution des recettes de fonctionnement pour 2024 à la baisse

#### Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2023	Prévision 2024	Variation
<b>70 – produits et services</b>	199 531 €	180 000 €	-10%
(restauration scolaire, concessions cimetière, occupation DP)			
<b>73 – impôts et taxes</b>	2 780 761 €	2 600 000 €	-7%
(produit des impôts directs; taxe additionnelle aux droits de mutation; taxe sur les pylônes électriques, compensation CAVBS)			
<b>74 – dotations et participations</b>	561 565 €	500 000 €	-11%
(DGF, compensation des taxes professionnelles, foncières et d'habitation)			
<b>75 - produits de gestion</b>	110 588 €	98 000 €	-11%
(locations logements et salles)			
<b>Sous total recettes réelles</b>	<b>3 652 445 €</b>	<b>3 378 000 €</b>	<b>-7,51%</b>
<b>77 – produits exceptionnels</b>	325 975 €	2 000 €	
Opération d'ordre		2 000 €	
Résultat de fonctionnement non capitalisé		72 000 €	
<b>Sous total recettes d'ordre ou excep.</b>	<b>325 975 €</b>	<b>76 000 €</b>	
	<b>3 978 420 €</b>	<b>3 454 000 €</b>	<b>-13,18%</b>

#### 1.2 ) Détail des dépenses de fonctionnement :

##### a) Les dépenses de fonctionnement réelles pour la somme de 2.950.000 € comprennent :

- Les charges à caractère général évaluées pour 2024 à 1 300 000 €.

Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement général de la Commune (fluides, électricité, eau, gaz, fournitures administratives, fournitures de voirie, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, entretien de terrains et bâtiments, entretien matériel roulant, assurances, service périscolaire et extrascolaire...) et prend en compte l'inflation, les dépenses d'énergie avec une hausse prévisible importante et les dépenses d'entretien des bâtiments (en hausse du fait des nouveaux locaux scolaires).

- Les charges de personnel d'un montant prévisionnel de 1 050 000 € évolueraient globalement en fonction notamment des revalorisations légales et tenant compte des besoins de renfort sur certains postes scolaires (restauration, surveillance).

...) - Les autres charges de gestion courante s'élèveraient à 420.000 € (Syder, indemnités élus, subventions,

- Les atténuations de produits évaluées à 65 000 € : il s'agit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (insuffisance de logements sociaux-  
prélèvement estimé à 20 000 €).

- Les charges financières liées à l'emprunt : 115 000 € : nous entrons cette année pour la première fois en amortissement sur une annuité complète, ce qui explique la différence de montants entre 2023 et 2024.

**b) L'amortissement des biens pour 220.000 €**

L'amortissement des acquisitions amortissables de 2023, plus les acquisitions antérieures, représenterait une dépense de 220.000 € en fonctionnement, et une recette équivalente en investissement.

A noter que le passage à la norme comptable M57 nous impose d'amortir les biens dès leur acquisition (et non au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante comme actuellement), ce qui rend difficile la prévision budgétaire.

**b) Dépenses exceptionnelles et opérations d'ordre pour 10 000 €.**

**d) Le virement d'équilibre à la section d'investissement avec une estimation de l'ordre de 274.000 €.**

Cette ligne est nécessaire pour constater la différence entre les recettes et les dépenses prévues afin de garantir l'équilibre du budget. Ce montant est également inscrit en recettes d'investissement. C'est une dépense fictive qui n'est pas réalisée mais qui est inscrite au niveau du budget.

**Objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2023 = environ 6 % hors charges financières**

<b>Les dépenses de fonctionnement</b>			
	Réalisé 2023	Prévision 2024	Variati
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 156 805 €</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>12%</b>
(restauration scolaire, fluides et alimentation, petites fournitures d'équipement, de voirie et d'entretien, fournitures administratives, livres bibliothèque, crédits des écoles, livres de Noël)			
(entretien bâtiment, entretien voirie, entretien véhicules, assurances, maintenance informatique, honoraires, fêtes et cérémonies, bulletin municipal, annonces, frais téléphonie et timbres)			
(taxes foncières, taxes véhicules)			
<b>64 – charges de personnel</b>	<b>978 162 €</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>7%</b>
(salaires, cotisations sociales, médecine du travail)			
<b>65 – charges de gestion</b>	<b>391 143 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>7%</b>
(indemnités maire et adjoints, contribution Syder, participation CCAS, subventions aux associations)			
<b>73 Fonds de péréquation CAVBS</b>	<b>42 341 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>6%</b>
<b>739115 Pénalités logement social</b>	<b>18 980 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>5%</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>86 930 €</b>	<b>115 000 €</b>	<b>32%</b>
<b>sous total dépenses réelles</b>	<b>2 674 361 €</b>	<b>2 950 000 €</b>	<b>10%</b>
<b>67 – charges exceptionnelles</b>	<b>242 €</b>	<b>5 000 €</b>	
<b>et opérations d'ordre</b>	<b>321 521 €</b>	<b>5 000 €</b>	
<b>68 Amortissement</b>	<b>186 207 €</b>	<b>220 000 €</b>	
<b>023 – virement investissement</b>		<b>274 000 €</b>	
<b>sous total dépenses d'ordre ou exceptionnelles</b>	<b>507 970 €</b>	<b>504 000 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES FONTIONNEMENT</b>	<b>3 182 331 €</b>	<b>3 454 000 €</b>	

## 2) Section d'investissement

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à environ 3 380 000 €. Nous aurons encore cette année des régularisations d'écritures concernant les dépenses de travaux pour l'école maternelle et le restaurant scolaire, ainsi que pour les travaux de l'école élémentaire. Ces régularisations sont estimées à ce stade à 3 000 000 €.

### 2.1) Les différents postes de recettes d'investissement sont les suivants :

- Le virement d'équilibre de la section de fonctionnement de 274 000 €
- Le résultat d'investissement de 2023 pour 1 241 000 €.
- Le fond de compensation de la TVA de 500 000 €.
- La taxe d'aménagement pour 85 000 €.
- L'attribution de compensation en investissement pour 60.000 €
- L'amortissement des biens pour 220 000 €.
- Des subventions à hauteur de 200 000 €.
- L'excédent de fonctionnement réalisé inscrit au compte 1068 pour la somme de 800 000 €.

### 2.2) Les différents postes de dépenses d'investissement sont les suivants :

#### a) Les reports (restes à réaliser) de l'année 2023 : pour un montant total de 848 000 €

Opération 27 : Aménagement Loisirs et Sports	100.000 €
Opération 30 : Mise aux normes des bâtiments loués	50.000 €
Opération 33 : Programme bâtiments	50.000 €
Opération 34 : Aménagement futures zones AU	60.000 €
Opération 47 : nouvelle école	144.000 €
Opération 51 : Réaménagement école élémentaire	61 000 €
Opération 53 : programme voirie 2023	90.000 €
Dépenses non individualisées	293 000 €

Ces montants devront être repris au budget tels qu'ils sont affectés ci-dessus, mais pourront faire l'objet de modification par décision ultérieure.

#### b) Le remboursement du capital de l'emprunt : 175 000 €

#### c) Le reversement à la CAVBS de la taxe d'aménagement perçue sur les projets en zone industrielle : 3 000 €.

Au vu de ces données, nous pouvons estimer la capacité d'investissement pour des opérations nouvelles ou des compléments sur des opérations existantes à environ 2 354 000 €.

Les opérations existantes suivantes seront complétées ainsi :

- Réaménagement école élémentaire : 2 264 000 € supplémentaires

Les acquisitions de matériel technique et informatique seront financées par les dépenses non individualisées des restes à réaliser 2023.

#### d) Les nouveaux programmes proposés pourraient être :

- Programme de voirie 2024 pour un montant initial de 85.000 € ;
- D'autres projets pourront être financés par des excédents de crédits sur certaines opérations, constatés au cours de l'année.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DESSALLES pour cette présentation. Il explique que les projets importants liés aux écoles imposeront à la commune en 2024 (et vraisemblablement les années suivantes) de mettre à jour régulièrement la prospective financière afin d'arbitrer sur les opérations et dépenses prioritaires et d'en déterminer le mode de financement (recours à l'emprunt notamment).

Monsieur le Maire invite les conseillers au débat sur ce rapport, qui approuvent tous les orientations présentées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires présenté ;

**REND UN AVIS FAVORABLE** aux dispositions de principe contenues dans ce rapport.

**3) Questions et informations diverses**

Monsieur BOIRAUD indique que de nouveaux ateliers numériques vont être organisés à Arnas, pour les personnes de plus de 55 ans qui n'ont aucune pratique de l'informatique. Ces ateliers seront de 2h30 par semaine sur 12 semaines, pour une douzaine de personnes. Ils sont organisés par l'ADMR et financés par la CARSAT. Une tablette sera mise à disposition des personnes pendant toute la durée du stage. Les inscriptions sont en cours et se font auprès de la médiathèque d'Arnas.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h05.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 15 FEVRIER 2024**  
**(sur convocation et sauf information contraire)**

Le secrétaire de séance

Françoise CHOLLAT



Le Maire

Michel ROMANET-CHANCRIN



